



EUROPEAN COMMISSION

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D'EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

**POSTE PRIORITAIRE D'EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ
LES DOSSIERS DE CANDIDATURES DOIVENT ÊTRE ADRESSÉS PAR LES
ADMINISTRATIONS GESTIONNAIRES*, AU PLUS TARD LE 18/02/2025, AU
SGAE A**

FOUAD ACHIBA, ADJOINT AU CHEF DE BUREAU

FOUAD.ACHIBA@SGAE.GOUV.FR

LUCIE APPRIOU, ADJOINTE AU CHEF DE BUREAU

LUCIE.APPRIOU@SGAE.GOUV.FR

**COPIE A DAVID SZWARCBERG, CHEF DU BUREAU « COORDINATION,
COMMUNICATION, RELATIONS PUBLIQUES, INFLUENCE »**

DAVID.SZWARCBERG@SGAE.GOUV.FR

*** TOUT DOSSIER DE CANDIDATURE ADRESSÉ DIRECTEMENT AU SGAE
PAR LE CANDIDAT NE POURRA ÊTRE RECEVABLE**

DG — Direction — Unité	RTD – Research & Innovation Dir B – Healthy Planet Unit B4.001 – Ocean, Seas and Waters
Numéro de poste dans sysper :	451997
Personne de contact :	Elisabetta Balzi
Démarrage prévisionnel :	Première trimestre 2025
Durée initiale :	2 ans
Lieu d'affectation :	<input checked="" type="checkbox"/> Bruxelles <input type="checkbox"/> Luxembourg <input type="checkbox"/> Autre: Cliquer ou toucher ici pour introduire le texte.
Type de détachement	<input checked="" type="radio"/> With allowances <input type="radio"/> Cost-free
Cet avis de vacance est ouvert à :	
<input checked="" type="radio"/> EU Member States ainsi que	
<input type="checkbox"/> les pays de l'AELE suivants: <input type="checkbox"/> Islande <input type="checkbox"/> Liechtenstein <input type="checkbox"/> Norvège <input type="checkbox"/> Suisse	
<input type="checkbox"/> les pays tiers suivants:	

<input type="checkbox"/> les organisations intergouvernementales suivantes: ...	
<input checked="" type="radio"/> EFTA-EEA In-Kind agreement (Iceland, Liechtenstein, Norway)	
Délai des candidatures	<input checked="" type="radio"/> 2 months 25/02/2025
	<input type="radio"/> 1 month

Présentation de l'entité (Nous sommes)

Unité «Océan, mers et eaux». Nous contribuons au Pacte Vert pour l'Europe en soutenant la transition vers une planète en bonne santé et, en particulier, vers des océans, des mers et des eaux intérieures, qui sont en bonne santé, neutres pour le climat d'ici à 2050, et qui fonctionnent dans les limites de notre planète.

L'unité contribue à la préservation et à la restauration de l'océan ainsi qu'à la gestion efficace et intégrée de l'eau douce dans les bassins hydrographiques européens et internationaux, grâce à des systèmes d'eau durables et résilients. L'unité promeut une utilisation efficace et durable de l'ensemble des chaînes de valeur des ressources marines et aquatiques, dans l'intérêt et le bien-être des citoyens européens.

L'unité conçoit et déploie une approche systémique du lien entre les écosystèmes océan-climat, océano-alimentaire, océano-météorologique et océano-terrestre, et met l'accent sur les écosystèmes marins et d'eau douce et leur biodiversité.

L'unité dirige, identifie, et pilote des solutions systémiques au dépassement des limites planétaires: a) perte de biodiversité, b) changement climatique et c) dégradation des océans et de l'eau, et ce, en dirigeant la coopération internationale entre différents bassins maritimes, en particulier l'Atlantique, la Méditerranée, la Mer Noire, la Mer Baltique et la Mer du Nord, ainsi que la région arctique, en mettant l'accent sur les systèmes d'observation et de connaissance numérique des océans et des eaux intérieures (hydrosphère), la régénération, la réduction de la pollution, la sécurité de l'eau et la résilience côtière.

L'unité codirige la mission Horizon Europe «Restaurer notre océan et notre milieu aquatique d'ici à 2030» et contribue aux autres missions. L'unité dirige également le partenariat Horizon Europe pour une économie bleue durable, le partenariat Water4all pour une sécurité de l'eau pour la Planète, ainsi que le partenariat PRIMA (partenariat pour la Recherche et l'Innovation dans la zone méditerranéenne); elle contribue à tous les autres partenariats pertinents et assure le leadership européen dans la mise en œuvre de réseaux internationaux multilatéraux et bilatéraux, en particulier l'Alliance Pan-Atlantique pour la Recherche et l'Innovation (AAORIA) reliant les communautés, les chercheurs et les innovateurs de l'Atlantique, de l'Arctic à l'Antarctique. L'unité sert également d'interface pour les parties liées aux initiatives des Nations Unies, telles que la Décennie des Sciences Océaniques pour un Développement Durable et la Décennie pour Action dans le domaine de l'Eau.

Sur la base de la prospective, des connaissances, des données et des analyses de portefeuille, l'unité vise à mettre en place des programmes de R &I, des politiques fondées sur des données probantes et des solutions systémiques combinant des innovations

technologiques, commerciales, de gouvernance et sociales. Les activités seront menées à bien dans le cadre d'une approche transdisciplinaire et multipartite et en partenariat avec plusieurs DG, ainsi qu'avec les États membres de l'UE et les partenaires internationaux.

Présentation du poste (Nous proposons)

Le candidat retenu contribuera à la mission globale de l'unité «Océan, mers et eaux», notamment en contribuant à l'élaboration de politiques scientifiques et d'innovation Européenne liées aux secteurs marins et maritimes, de manière à contribuer à la politique maritime intégrée et autres politiques européennes pertinente, ainsi qu'à une transition juste et inclusive vers une économie bleue neutre pour le climat, résiliente et durable, en coopération avec les États membres de l'UE et avec d'autres parties prenantes, régionales et internationales, en accord avec les stratégies spécifiques relatives aux bassins maritimes.

L'END travaillera sous la supervision d'un administrateur. Sans préjudice du principe de coopération loyale entre les administrations nationales, régionales et européennes, l'END ne travaillera pas sur des cas individuels ayant des incidences sur des dossiers qu'il aurait été amené à traiter dans son administration nationale au cours des deux années qui ont précédé l'entrée à la Commission ou sur des dossiers directement liés. En aucun cas, il ne représentera la Commission afin de prendre des engagements financiers ou autres, ou négocier au nom de la Commission.

Profil du titulaire (Nous recherchons)

Nous recherchons un collègue expérimenté, amical, ouvert et motivé, ayant une excellente compréhension de la mise en œuvre de la politique marine, des performances scientifiques et des questions de programmation, y compris pour les partenariats cofinancés par l'UE pour la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation, acquis grâce à une expérience pertinente dans le domaine de la recherche, de la programmation de la recherche ou du travail dans le domaine marin et maritime.

En particulier, le candidat ou la candidate doit démontrer :

- Des connaissances et une expérience solide dans le domaine de la politique et des programmes de recherche et d'innovation marins et maritimes et/ou en eau douce, en particulier en ce qui concerne la transition vers une économie bleue qui est neutre pour le climat, résiliente et durable, en coopération avec les États membres de l'UE et sur des stratégies spécifiques aux bassins maritimes.
- Une expertise en matière d'élaboration des politiques, de coordination et d'analyse des politiques liées à l'océan, aux mers et aux eaux intérieures, ainsi que de leurs liens avec les changements climatiques ;
- Une connaissance de l'élaboration des politiques de l'UE et expérience de la collaboration étroite avec les États membres/régions, les parties prenantes européennes et internationales.
- Des compétences en matière d'organisation et de communication avec les parties prenantes

- Un état d'esprit axé sur les solutions, capable de développer des réflexions conceptuelles et de synthétiser de grandes quantités d'informations dans la programmation stratégique, l'analyse politique et la planification des actions de recherche et d'innovation.
- Une capacité à produire des résultats concis et de qualité.
- une excellente maîtrise de la langue anglaise, orale et écrite, ainsi qu'un bon niveau en français.

Critères d'éligibilité

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C (2008) 6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d'éligibilité suivants à **la date de début** du détachement :

- Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans l'exercice de fonctions administratives, juridiques, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions AD.
- Ancienneté : avoir travaillé pendant au moins une année complète (12 mois) auprès de votre employeur actuel dans un cadre statutaire ou contractuel.
- Travaille chez : être une administration nationale, régionale ou locale ou une organisation publique intergouvernementale (OIG); à titre exceptionnel et à la suite d'une dérogation spécifique, la Commission peut accepter des demandes lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (par exemple, une agence ou un institut de régulation), une université ou un institut de recherche indépendant.
- Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. Si vous venez d'un pays tiers, vous devrez démontrer que vous possédez une connaissance approfondie de la langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

Conditions de détachement

Pendant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et être couvert par votre système de sécurité sociale (national).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis (e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l'article 17 de la décision END.

Toute personne en poste dans une délégation de l'Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité [jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à [la décision \(UE, Euratom\) 2015/444 de la Commission du 13 mars 2015](#)]. Il vous appartient de lancer cette procédure d'habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de votre détachement.

Soumission des candidatures et procédure de sélection

Si vous êtes intéressé (e), veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission européenne **n'acceptera que les candidatures qui auront été soumises par l'intermédiaire de la représentation permanente/mission diplomatique de votre pays auprès de l'UE, par le secrétariat de l'AELE ou par le (s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu (s)**. Les candidatures transmises directement par vous ou votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez rédiger votre CV en anglais, français ou allemand en utilisant le **format de CV Europass** ([Créer votre CV Europass | Europass](#)). Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas joindre d'autres documents (tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes ou attestation d'expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

Traitement des données à caractère personnel

La Commission veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées conformément au règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil¹. Cela vaut en particulier pour la confidentialité et la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité ci-jointe.

⁽¹⁾ Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) no 45/2001 et la décision no 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).